

PCAQ : réunion du comité de pilotage

Date : 11 décembre 2014

Rédactrice : Françoise Labrosse

Présents : Jean-Marie Barbiche (*BM Périgueux*), Magali Capoul (*BM Bayonne*), Michel Constantin (*AD Gironde*), Florence Delaporte (*ECLA*), Matthieu Gerbault (*UB, Scoop*), Véronique Gonthier (*Espace Histoire Image de Pessac*), Mathilde Huet (*pour Jean-François Sibers (DRAC)*), Françoise Labrosse (*UB, Scoop*), Nathalie Martin (*BM Pau, UDT*), Cyril Mauvillain (*UB, BMI*).

Excusés : Stéphane Capot (*AD Lot-et-Garonne*), Pierre Gravier (*UB, BU DSPE*), Frédérique Lauga-Philippon (*BM Bordeaux*), Grégory Miura (*UBM, SCD*), Jean-François Sibers (*DRAC*).

Ordre du jour :

- 1 - Informations diverses
 - 2 – Points d'étape
 - 3 - Etude des titres du PCAq (lettre F à L) et propositions de nouveaux titres
-

1 – Informations diverses

Conventionnement du CR avec l'ABES pour 2015-2018

L'ABES a donné sa réponse sur le financement accordé au CR aquitain pour la période 2015-2018. Dans le cadre de la nouvelle règle de financement sur projets mise en place par l'ABES en 2011 auprès de 8 CR pilote, notre CR a pu obtenir de 2011 à 2014 un montant supérieur à son financement antérieur (16 000€ au lieu des 13 300€ antérieurs).

Nous revenons au montant précédent avec pour 2015-2018 un montant de 13 500€ par an. Ce ne sont pas nos projets qui sont en cause, mais une augmentation du nombre de CR à financer avec une enveloppe qui reste identique. Cela n'aura pas d'impact sur les actions PCAq que nous avons prévues.

2 - Points d'étape

Tableau de bord des indicateurs

L'implémentation du tableau de bord arrive à terme. Tous les titres ont été saisis et le report des métrages linéaires est en cours. Le fichier personnel de chaque bibliothèque lui sera adressé en janvier 2015, avec une date de retour butoir pour fin mars.

L'EHI est en cours de restructuration et de déménagement, ce qui ne lui permettra pas forcément de répondre dans les délais.

Signalement physique des collections en magasin

Le fournisseur a été choisi par le copil du 10 juillet 2014 (BBA Aquitaine pour un montant de 202 €).

Il a été décidé que le texte inscrit serait « PCAq. Conservation pérenne » et qu'il serait précédé du logo de PCAq, qu'ECLA doit concevoir.

Sa représentante, Florence Delaporte, va à nouveau solliciter ses collègues pour cette réalisation.

Enquête prêt à distance

47 des 48 établissements contactés ont répondu (la médiathèque de Mérignac n'a pas répondu).

- Pratique du prêt à distance

La question n'a pas toujours été comprise :

- parce que la pratique est inexistante (BM Agen) ou rare (Diocésaine, médiathèques d'Anglet et Gujan-Mestras)
- parce que certains ont cru qu'il s'agissait d'envoyer la revue elle-même (AM Bx, Musée d'Aquitaine)

2 bibliothèques (sur les 47) disent ne pas assurer le PàD :

- 1 parce qu'elle a pris la décision de ne pas le faire : l'école des Beaux-arts
- 1 du fait de l'absence de régie de recettes : la Pluridisciplinaire.

- Types d'envoi effectués

Faute d'avoir précisé que notre demande ne concernait que les périodiques et que le « document » concerné était l'article, il y a une ambiguïté dans les réponses, qu'il s'agisse de « tout le document », d'une « partie du document » ou de « l'original du document », certains établissements incluant aussi les monographies ou un numéro de périodique et pensant qu'il s'agissait d'envoyer matériellement le document en prêt à l'extérieur.

L'absence ou la très faible activité du prêt à distance de 11 des répondants (23%) a participé à cette ambiguïté.

82,93% (34 établissements) envoient une copie du document

78,05% (32 établissements) font un envoi par scan

75,61% (31 établissements) font un envoi papier

63,41% (26 établissements) envoient tout le document

60,98% (25 établissements) envoient l'original du document

58,54% (24 établissements) envoient une partie du document

- Qui peut vous adresser des demandes

9 bibliothèques répondent également aux demandes de particuliers (en plus des demandes d'établissements). Il s'agit de l'infothèque du PUSG, de MSHA, de l'UDT, de la médiathèque de Gujan-Mestras, du musée d'Aquitaine et de celui des Beaux-arts de Bordeaux, l'EHI de Pessac, la DRAC et la bibliothèque diocésaine de Bx.

- Politique tarifaire

- o gratuité totale dans 15 établissements :
 - AD Gironde, AM Bordeaux
 - Musées d'Aquitaine et des Beaux-arts,
 - médiathèques UDT Pau, Anglet, Gujan-Mestras

- DRAC et ENAP (car pas de régie de recettes)
- ENSAP
- CERCCLÉ, MSHA
- ESPE Périgueux, Bordeaux et Mérignac
- gratuité partielle dans 6 établissements :
 - BMI (avec le réseau national des bibliothèques de mathématiques)
 - PUSG (si réciprocité)
 - ESPE Agen et Pau (gratuité avec universités bordelaises), Mont-de-Marsan (gratuité si réciprocité)
 - Diocésaine (gratuité si scan)
 - KEDGEBS (gratuite si coût inférieur à 4€)
- Pas de pratique PEB dans 4 bibliothèques : médiathèque Agen, médiathèque Biarritz (PEB ne se pratique que pour les monographies), Ecole des Beaux-arts et Pluridisciplinaire de Bordeaux.
- Tarifs divers dans les 22 autres établissements. Un tarif a été voté par l'UB (concerne 15 des établissements interrogés).
- Accord pour la gratuité du PEB dans le cadre du PCAq
 - Réponses positives de 17 établissements et de tous les ESPE (6)
 - Réponses négatives de :
 - L'UB qui a voté une réglementation qui ne le permet pas
 - L'IEP
 - La BM Bordeaux et le musée d'Aquitaine
 - La médiathèque de Mont-de-Marsan
 - Les AD du Lot-et-Garonne
 - Absence de réponse de 3 établissements : AM Bx, ENAP et BM Bayonne

Une nouvelle réglementation nationale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 qui dit que seule la fourniture du document original peut désormais être facturée. La fourniture de photocopies est donc forcément gratuite, seuls les frais de port pouvant être facturés. Elle est appliquée à l'UB depuis septembre 2014 (consigne fournie aux personnes présentes à la réunion et jointe à ce CR).

Sans accord de tous les participants, il n'est pas possible d'instaurer le principe de gratuité du PEB au sein des PC du PCAq.

3 – Etude des titres du PCAq (lettres F à L) et nouveaux titres

Un établissement nous a fait des propositions : la BM de Bayonne.

Tous les titres n'ayant pas pu être examinés pendant la réunion, ils ont été envoyés après la réunion au copil pour qu'il puisse donner son avis.

Relevé de décisions :

Le tableau joint (PCAq, Révision catalogue 2014 12 11, validé par copil.xlsx) liste tous les titres étudiés (y compris après la réunion). La décision prise pour chacun est notée en violet et les réponses reçues après la réunion en vert.

Intégration de nouveaux titres

- La BU DSPE devient pôle de conservation pour les revues :
 - **Les Notes bleues de Bercy** (ISSN 1168-9021)
 - **Cahiers de la jurisprudence de la Cour d'appel** (ISSN 0750-3776), qui devient ensuite **Cahiers de jurisprudence de la Cour d'appel et du Tribunal**

administratif de Pau (ISSN 0760-2561), puis **Cahiers de jurisprudence d'Aquitaine** (ISSN 0769-6353), puis enfin **Cahiers de jurisprudence d'Aquitaine et Midi-Pyrénées** (ISSN 1292-5373).

- La médiathèque de Bayonne devient pôle de conservation pour les revues :
 - **Agur : bulletin de l'Eskualdunen biltzarra de Bordeaux** (ISSN 0991-6709)
 - **Aldiz** (ISSN 2264-8518)
 - **Bulletin / Comité pour la défense des droits de l'homme en pays basque** (ISSN 0993-0043), qui devient **Jakilea** (ISSN 1244-9806)
 - **Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne** (ISSN 1141-1252), qui devient **Bulletin trimestriel / Société des sciences, lettres et arts de Bayonne** (ISSN 1141-1260), qui devient **Bulletin trimestriel / Société des sciences, lettres, arts et d'études régionales de Bayonne** (ISSN 1141-1287), qui devient **Société des sciences, lettres & arts de Bayonne** (ISSN 1141-1295), qui devient **Revue d'histoire de Bayonne, du pays basque et du Bas-Adour** (ISSN 1240-2419), qui enfin devient **Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne** (ISSN 2119-8241)
 - **Cordo magno** (ISSN 1145-993X) qui devient **Voix de Belloc** (1145-9948)
 - **Ekaina** (ISSN 0751-8447)
 - **Ekaitza** (ISSN 0298-6698)
 - **Enbata** (ISSN 0294-4596)
 - **Herria** (ISSN 0767-7642)
 - **Maiatz** (ISSN 0291-1558)
 - **La Semaine du pays basque** (ISSN 1165-7367)
- L'ESPE de Bordeaux devient pôle de conservation pour les revues :
 - **BTJ Activités** (ISSN 0292-0972)
 - **Carnet de voyages** (ISSN 1296-0233)
- L'infothèque du PUSG devient pôle de conservation pour la revue :
 - **Annales des sciences économiques appliquées** (ISSN 0003-4207)
- Les Archives municipales de Bordeaux deviennent pôle de conservation pour la revue :
 - **Vin table tourisme** (ISSN 1248-3524) qui devient **Richesses du Sud-Ouest** (ISSN 1248-3532)
- La bibliothèque droit privé de l'UB devient pôle de conservation pour la revue :
 - **Journal des audiences de la Cour de Cassation ou Recueil des arrêts de cette Cour en matière civile et mixte** (ISSN 0999-288X)
- Sous réserve de son accord, la bibliothèque de l'ISVV devient pôle de conservation pour les revues :
 - **Connaissance de la vigne et du vin** (ISSN 0010-597X)
 - **Revue du vin de France** (ISSN0035-273X), qui fusionne pour donner **Revue du vin de France, Sommeliers du monde** (ISSN 0246-246X), qui enfin devient **Revue du vin de France** (ISSN 1634-7625)
 - **Bulletin de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux de vie** (ISSN 0020-2401), qui devient **Bulletin de l'I.N.A.O.** (ISSN 0399-6174)
 - **Bulletin international du vin** (ISSN 1967-4899), qui devient **Bulletin de l'OIV** (ISSN 0029-7127)
 - **Cahiers itinéraires d'ITV France** (ISSN 1629-5919), qui devient **Itinéraires** (ISSN 2103-7574)
 - **Connaissance de la vigne et du vin** (ISSN 0010-597X)

- **Terre de vins** (ISSN 1296-9893)
- **Vigne et le vin en Gironde : publication mensuelle illustrée** (ISSN en cours)
- **Vignes et vins** (ISSN 0395-9465)
- **Vin et marchés** (ISSN 2117-3311)

1. Changement de pôle de conservation pour des titres déjà au PCAq

La BU SH se désengage de la filiation **L'Éducateur** (ISSN 0013-113X), qui devient **Le Nouvel éducateur** (ISSN 0991-9708), à charge pour elle de compléter la collection de l'ESPE Bx qui reste PC pour ce titre

La médiathèque de Mérignac se désengage de la revue **Géo** (ISSN 0220-8245) à charge pour elle de compléter la collection de la médiathèque de Périgueux qui reste PC pour ce titre

L'UDT de la médiathèque de Pau se désengage du **Monde de l'éducation (1944)** (ISSN 0337-9213) à charge pour elle de compléter les collections de la BU SH et de la BU Lettres Bx.

La médiathèque de Bayonne se désengage de **La Recherche** (0029-5671) à charge pour elle de compléter la collection de la BUST

La bibliothèque de l'ISVV remplace la KEDGEBS pour la **Revue vinicole internationale** (ISSN 0035-4368).

2. Elimination d'anciens titres

- Sont retirés du PCAq :
 - **La Construction moderne** (ISSN 0010-6852) dont les AM Bx étaient PC
 - **Face au risque** (ISSN 0014-6269) dont la KEDGEBS était PC
 - **L'Homme (Paris. 1961)** (ISSN 0439-4216) dont la BU SH était PC
 - **La Science et la vie** (ISSN 0036-8369) dont la médiathèque de Périgueux était PC